REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-367 DU 03 AOUT 1999
Portant promotions et nominations à titre normal et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;

VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;

VU le Décret N ° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;

VU le Décret N° 98-383 du 11 Septembre 1998 portant Attributions, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Bénin ;

VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;

VU le Décret N° 88-337 du 29 Août 1988 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

VU le Procès-Verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 03 Mai au 1er Juillet 1999 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont promus à titre normal et militaire au grade d'Officier de l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans le nouveau grade, les Officiers Supérieurs de l'Armée de Terre des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

- Colonel AMOUSSOU Fernand Marcel
  (Chev. OMB-Décret n° 94-48 du 10/03/1994)
- Colonel GOUYIDJI Cossi Robert
  (Chev. OMB - Décret n° 94-48 du 10/03/1994)
- Lieutenant-Colonel DJOHI Cohovi
  (Chev. OMB - Décret n° 93-293 du 03/12/1993)

Article 2 : Sont nommés à titre normal et militaire au grade de chevalier de l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans l'Ordre, les Officiers, Sous-Officiers et Homme de rang dont les noms suivent :

- Commandant HOUENASOU Léon Jérôme Coôvi
- Chef d'Escadron LATOUNDJI Idrissou
- Capitaine HOUENOU Yéssignon Armand
- Adjudant-Chef HOUESSOU Boniface
- Adjudant-Chef KOBTA Victorin
- Adjudant Fatiou EL-HADJ Moustapha BANCOLE
- Maréchal-des-Logis Chef HOUANHOU Bognonvi Pascal
- Maréchal-des-Logis Chef IBRAÏMA Gominon Moustapha
- Maréchal-des-Logis Chef KOUCHIKA Atakou Mathias
- Maréchal-des-Logis Chef MELIHO Lambert Kokou
- Caporal-Chef HOUNDJE Théodore

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 03 Août 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,

Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2- MINISTERES 18 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 14.